DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 19/06/2023

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : **032** Quorum : **22**

N° 015-260623

OBJET: FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration de la Résidence Autonomie pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adioints.

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRINTOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_15-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 03/07/2023



Délibération n° 015-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS:

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé) Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

Compte-tenu de la Délégation du Service de Restauration à la Société SOGERES depuis le 1^{er} août 2016, la Ville d'Aubagne est amenée contractuellement à fournir des repas à différentes catégories de convives.

La révision de la grille tarifaire est effectuée chaque année, comme indiqué dans la Délégation de Service Public (DSP) sur la restauration collective, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (INSEE) et du coût horaire du travail.

La résidence autonomie du C.C.A.S. d'Aubagne bénéficiant de la fourniture de repas dans le cadre de la DSP restauration collective. La présente délibération vient préciser les tarifs des repas applicables à celle-ci de la manière suivante :

Année 2021/2022 : 5,568 € TTC le repas ;

Année 2022/2023 : 5,813 € TTC le repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n° 28-280621 du Conseil Municipal du 28 Juin 2021, approuvant la Convention de Restauration entre la Ville d'Aubagne et son C.C.A.S.,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

ARTICLE UNIQUE: d'APPLIQUER les tarifs des repas applicables à la résidence autonomie du C.C.A.S. d'Aubagne comme suit :

Année 2021/2022 : 5,568 € TTC le repas ; Année 2022/2023 : 5,813 € TTC le repas.

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_15-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

03/07/2023



Délibération n° 015-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_15-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 03/07/2023

